

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION SUR LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS ET DE VACCINS : LES PROPOSITIONS CLÉS

Constatant que les pénuries de médicaments connaissent une inquiétante progression, s'agissant notamment des anticancéreux et des vaccins, le groupe Les Indépendants - République et Territoires a souhaité la création d'une mission d'information visant à identifier les raisons de ce phénomène et à formuler des propositions permettant de prévenir et de mieux gérer ces situations.

2 axes principaux

1

PRÉVENIR LES PÉNURIES RÉSULTANT DE DIFFICULTÉS DE PRODUCTION

Expérimenter sur une période de cinq ans la mise en place d'exonérations fiscales ciblées au bénéfice d'entreprises s'engageant sur des investissements pour l'implantation en France de sites de production de médicaments ou de substances pharmaceutiques actives essentiels pour la sécurité sanitaire européenne



Instituer un programme public de production et distribution de quelques médicaments essentiels concernés par des arrêts de commercialisation, ou de médicaments « de niche » régulièrement exposés à des tensions d'approvisionnement, confié à la pharmacie centrale des armées et à l'agence générale des équipements et produits de santé

Revoir les objectifs et la dimension des appels d'offres hospitaliers dans le but de sécuriser les approvisionnements et de préserver des solutions alternatives en cas de défaillance du titulaire du marché



Rendre publics les plans de gestion des pénuries (PGP) mis en œuvre par les industriels, ainsi que les sanctions adressées en cas de manquements dans la notification et la mise en œuvre de ces plans



PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES PÉNURIES RÉSULTANT DE DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT

Mettre en place sur le modèle du « DP-Ruptures » une plateforme d'information centralisée sur les situations de ruptures et de risques de rupture, renseignée par l'ANSM, les laboratoires, les dépositaires, les grossistes-répartiteurs, les pharmaciens d'officine et les pharmaciens d'hôpital, et permettant notamment de disposer d'informations actualisées sur les origines des tensions et ruptures et les dates prévisionnelles de retour des produits



Ouvrir aux pharmaciens la possibilité de proposer aux patients une substitution thérapeutique d'une spécialité en rupture

Officialiser sous l'égide de l'ANSM, les bonnes pratiques destinées à encadrer la préparation des doses à administrer par les pharmaciens et définir les conditions dans lesquelles le déconditionnement de certaines spécialités peut permettre une meilleure gestion des tensions d'approvisionnement



Créer une cellule nationale de gestion des ruptures d'approvisionnement, placée auprès du Premier ministre, chargée de définir une stratégie nationale pour la prévention et la résolution des causes des ruptures d'approvisionnement

Activer l'achat groupé de vaccins essentiels par les États membres et instituer un mécanisme similaire pour l'achat groupé de réserves de sécurité de médicaments destinés à des populations cibles restreintes



Introduire dans la législation européenne un statut spécifique pour certains médicaments anciens critiques, comprenant des mesures d'incitation au maintien de leur commercialisation sur le marché européen